Commentaire :

Cette présentation, conforme aux pratiques usuelles dans les études d'impact prescrites aux exploitants pour les installations soumises à autorisation, ne permet cependant pas d'identifier et donc de discuter en profondeur les substances contribuant le plus au risque dans les calculs de caractérisation. Le corollaire étant que la discussion sur les limites de l'exercice d'ERS pour les substances chimiques ne peut porter sur les éléments (VTR, données de modélisation etc.) les plus sensibles pour le résultat final. Il est ainsi difficile de s'approprier les résultats détaillés et d'en discuter la validité (les calculs réalisés manquent de transparence). Un effort de transparence en ce sens serait souhaitable, par exemple en mentionnant la liste réduite des quelques espèces chimiques contribuant le plus aux effets toxiques avec un mode d'action à seuil et sans seuil de dose et pour ces espèces, la voie d'exposition majoritaire (végétaux autoproduits, consommation de sol, etc.)

4. CONCLUSIONS GENERALES DE L'ANSES

L'Anses souligne la difficulté d'apprécier clairement l'adéquation entre les activités prises en compte dans les documents produits par l'exploitant et le fonctionnement actuel et futur du site de Mange-Garri. Ce point apparait crucial pour la détermination des sources potentielles avec des conséquences *in fine* pour l'ensemble de l'exercice d'évaluation des risques. D'autre part, il est difficile de vérifier les calculs réalisés en l'absence d'indication sur les données utilisées comme par exemple certaines valeurs numériques associées au transfert dans les végétaux.

En termes de point critique majeur, l'Anses attire l'attention sur les limites concernant les facteurs d'émission calculés et la modélisation de la dispersion atmosphérique, notamment les hypothèses retenues et l'utilisation d'équations hors de leur domaine de validité. Par ailleurs, les éléments présentés comme permettant aux auteurs de valider les résultats de la modélisation ne peuvent être considérés comme tels. A cet effet, une campagne de mesures et de caractérisation physico chimique des particules atmosphériques, portant à la fois sur les $PM_{2.5}$ et les PM_{10}, est nécessaire. Elle doit être réalisée à des saisons contrastées afin de tenir compte de la variabilité climatique avec des méthodes de prélèvement et d'analyse appropriées. Les résultats permettront d'une part de vérifier la cohérence avec les calculs de la modélisation de dispersion atmosphérique pour la situation actuelle et d'autre part de compléter l'interprétation de l'état des milieux conformément aux préconisations actuelles issues du guide Ineris daté de 2013.

En l'état, l'Anses conclut que les résultats de la modélisation ne peuvent être considérés comme validés. Cette conclusion vaut de fait également pour la caractérisation des risques sanitaires.

De manière opportune et au regard des enjeux de santé publique, l'Anses recommande que l'évaluation des risques liés aux envols de poussières s'intéresse simultanément aux deux sites, géographiquement proches l'un de l'autre, liés à la même activité industrielle, la fabrication d'alumine (déclinée avec plusieurs rubriques ICPE), et conduite par le même exploitant.

Le directeur général

Marc Mortureux